

## **CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 30 MARS 2022**

### **COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le mercredi 30 Mars 2022 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,  
M. BOUQUET, Mme FEVRIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme  
CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN, M. CARON-  
PERROUD, Mme CARRIAU,  
Adjointes au Maire  
M. ROLLION, Mme FOLY, Mme TINSEAU, MM. FOURNEL, ABRAHAM,  
BONCENS, Mme FARNAULT, Mme MOLINA-AUBERT, M. VERBEKE, Mme  
QUINTANA, M. SALL, M. PATRIGEON, Mme PENIN, M. VOLTEAU, M.  
DESPLANCHES, Mme FOUBET, M. BEAULIER, M. GABORET, Mme  
PLICHON  
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. LAVIER pouvoir à M. DUPATY  
M. RAISONNIER pouvoir à M. BOUQUET  
Mme HUTSEBAUT pouvoir à M. LECLOU  
M. DAUNAY pouvoir à M. GABORET

Madame FOUBET est élue Secrétaire de Séance.

#### **I AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

1°) Est approuvée l'acquisition par la Commune des deux parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée AZ N°157 située Rue de la Libération d'une contenance de 61 m<sup>2</sup>, au prix de 2 440 €,
- parcelle cadastrée CN N°378 située rue de la Cheminée Peynault d'une contenance de 240 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique, en vue de son incorporation dans le domaine public de la voirie communale

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre des travaux de réfection de la rue PEYNAULT, pour mise en conformité à la réglementation d'accessibilité de la rue, il est décidé l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise d'environ 23 m<sup>2</sup> issue des parcelles cadastrées CN 612 et 613, en contrepartie d'une indemnisation de 13.904 € pour la reconstruction de la clôture et de la prise en charge par la Ville des frais de géomètre et de notaire ainsi que des frais de déplacement de coffrets pour un montant estimé à 6.000 € HT

(Adopté à l'Unanimité)

#### **II CULTURE**

1°) Est approuvée la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville d'Amilly et l'association SCHORALIA relative à l'organisation du « Festival Amilly Chante », dont le but est de promouvoir la voix et le chant choral scolaire tant dans l'enseignement primaire que secondaire et d'organiser plusieurs concerts conjointement autour de cet objectif commun à l'espace Jean-Vilar

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> saison artistique du Centre d'art contemporain des Tanneries, DRAW LOOM, la commissaire de l'exposition, Sally Bonn, propose une exposition collective intitulée ÉPOCHÈ (ici).

Le Centre d'Art contemporain des Tanneries et le Musée Girodet souhaitent collaborer et organiser un partenariat qui se matérialise par :

- l'accueil, par le Musée Girodet, d'une partie des œuvres de l'exposition intitulée « épochè(ici) », organisée par le centre d'art dans ses propres espaces du 2 avril 2022 au 29 mai 2022,
- et en contrepartie, le prêt, par le Musée Girodet, d'une esquisse préparatoire à la célèbre *Scène de déluge* peinte par Anne-Louis Girodet en 1806 ainsi qu'une de ses illustrations des poésies d'Ossian de la collection du Musée Girodet, qui trouveront place dans la Galerie Haute du Centre d'art.

Une convention relative au partenariat engagé entre le Musée Girodet et le Centre d'art contemporain pour l'exposition ÉPOCHÈ sera conclue avec l'Agglomération Montargoise.  
(Adopté à l'Unanimité)

### **III SPORTS**

Est approuvé l'avenant à la convention tripartite conclue entre le Lycée EREA Simone Veil, la Ville d'Amilly et l'Association des J3 Sports Amilly pour l'utilisation du Gymnase des Bourgoins fixant, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 08 juillet 2022 :

- le tarif horaire d'utilisation à 12,38 euros,
- les créneaux d'utilisation du gymnase par les sections athlétisme, tennis de table, tir à l'arc, gymnastique et escalade des J3 Sports,
- le montant de la participation de la Ville en résultant soit 5.533,86 €

D'autres avenants seront conclus en cas de changement du volume d'heures d'utilisation ou d'occupations occasionnelles pendant les congés scolaires ou pour des manifestations, dans la limite d'un nombre annuel d'heures supplémentaires fixé à 90 heures maximum

(Adopté par 23 Voix Pour et 10 Non participation au vote des élus membres ou adhérents des J3 : MM. SZEWCZYK, LEClOU titulaire d'un pouvoir, PATRIGEON, Mme PENIN, MM. RAISONNIER, VOLTEAU, Mme FOUBET, MM. DAUNAY, BEAULIER)

### **IV EDUCATION**

Est approuvée l'attribution des subventions suivantes :

- **7.738 €** à l'école élémentaire du Clos-Vinot pour l'organisation, à l'attention de 73 élèves de CM2, d'un séjour avec nuitées du 04 au 07 Avril 2022 à Saint Jean de Monts (Vendée - 85) sur le thème « Char à voile » avec plusieurs séances d'initiation et « découverte du milieu maritime » avec diverses activités (Pêche à pied – constitution d'un aquarium – visite d'un marais salant...)
- **5.512 €** à l'école élémentaire du Clos-Vinot pour l'organisation, à l'attention de 52 élèves de CE2, d'un séjour avec nuitées du 25 au 30 Avril 2022 à Saint Jean de Monts (Vendée - 85) sur le thème « Moyen âge » avec une sortie au parc du Puy du Fou et « découverte du monde maritime » avec diverses activités (Pêche à pied – constitution d'un aquarium – visite d'un marais salant et d'un moulin...)
- **875 €** à l'école élémentaire du Clos-Vinot pour l'organisation, à l'attention de 44 élèves de CP, d'un projet sans nuitée du 07 au 11 Mars sur le thème « Récup 'arts – des petits riens... qui font de grande chose » avec diverses activités autour du recyclage et une sortie à la Fabuloserie de Dicy (89)

- **7.500 €** à l'école élémentaire de Saint-Firmin pour l'organisation, à l'attention de 78 élèves de CM2, d'un séjour avec nuitées du 1<sup>er</sup> au 6 mai 2022 à Saint Jean de Monts (Vendée - 85) sur le thème « Char à voile » avec plusieurs séances d'initiation et « découverte du milieu maritime » avec diverses activités (Pêche à pied – constitution d'un aquarium – visite d'un marais salant...)

- **11.400 €** à l'école élémentaire de Viroy, pour l'organisation, à l'attention de 57 élèves de CM1, d'un séjour avec nuitées du 25 au 30 avril 2022 à Combloux (Haute Savoie) sur le thème « Le milieu montagnard » avec séances d'équitation, « découverte du milieu montagnard » avec diverses activités ou visites (Visite de glacier – Musée de la montagne – Visite d'une fromagerie - Découverte de la ville...)

- **106 €** à l'Institut Médico Educatif (I.M.E.) André Neulat de Montargis pour la participation d'une élève amilloise à un séjour en classe de découverte avec nuitées à Saint Jean de Monts (Vendée) du 25 au 30 Avril 2022 avec pour thème la découverte du littoral et du patrimoine de la Vendée.

(Adopté à l'Unanimité)

## **V RESSOURCES HUMAINES**

1°) Au regard de l'évolution des missions confiées au service informatique, il est décidé de créer, à compter du 1er avril 2022, un poste technicien de maintenance informatique à temps complet accessible à des candidats titulaires ou contractuels relevant des cadres d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux (catégorie C) ou des Techniciens (catégorie B) ou justifiant d'une expérience confirmée d'au moins 5 ans dans un poste équivalent.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre de la sélection de l'Équipe de France Militaire Féminine, un agent municipal a été sollicité pour être mis à disposition de la Fédération Française de Football (F.F.F.) dans le but d'assurer la mission d'entraîneur des gardiennes de but.

Le Conseil Municipal prend acte de l'information relative à la mise à disposition d'un agent de maîtrise auprès de la F.F.F. aux dates suivantes : du 09 au 13/05 ; du 13 au 17/06 puis du 05 au 24/07/2022.

Une convention de mise à disposition sera conclue entre la Ville d'Amilly et la F.F.F. laquelle remboursera à la Ville le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent correspondant à la durée des absences.

(Adopté à l'Unanimité)

## **VI ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A IMANIS**

(point rajouté à l'ordre du jour)

Est approuvée l'attribution d'une subvention de 3.000 euros à l'association IMANIS, membre du réseau Fondation Abbé Pierre, dans le cadre de l'aide aux réfugiés ukrainiens hébergés dans les familles d'accueil en région Centre Val de Loire

(Adopté à l'Unanimité)

## VII COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

### MARCHES D'ETUDES

Décisions des 14/02, 22/02 et 23/02/2022 : Conclusion de marchés d'études pour les opérations suivantes :

Opération	Titulaire	Rémunération
<b>Construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire à l'école des Goths</b> Mission d'étude géotechnique	ICSEO Bureau d'études (45550 St Denis de l'Hôtel)	5.820 € HT
<b>Construction d'une tribune et d'un escalier à l'église de Saint-Firmin</b> Mission de contrôle technique	BUREAU VERITAS (45760 Boigny sur Bionne)	2.400 € HT
Mission SPS (coordination de sécurité et de protection de la santé)	APAVE PARISIENNE (92400 Courbevoie)	1.855 € HT

### MARCHES DE TRAVAUX

Décisions des 28/02 et 31/01/2022 : Conclusion des marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
<b>Travaux de chaufferie</b>	LECLERC DESIRE (45700 Conflans sur Loing)	99.000,00
<b>Travaux d'entretien et de réfection de voirie et réseaux divers</b>	VAUVELLE (45290 Varennes Changy)	Accord-cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 2.600.000 € HT pour une durée initiale de 24 mois renouvelable une fois pour la même durée et les mêmes seuils

**Décisions du 02/03/2022 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :**

Marché	Objet des avenants
<b>Travaux de rénovation de l'école élémentaire du Clos-Vinot</b> Lot n°08 : Plomberie CVC <b>Construction d'un restaurant scolaire sur le site de Viroy</b> Lot n°09 : Chauffage, ventilation, plomberie	Changement de titulaire : Transfert des marchés de la Société PREFABRICATION GATINAISE au profit de la Société UTB – Union Technique du Bâtiment (93230 Romainville)

**MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES**

**Décisions des 18/01, 20/01, 26/01, 28/01, 01/02, 04/02 et 11/02/2022 : Conclusion d'avenants aux marchés de fournitures et services suivants :**

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant
<b>Education musicale dans les écoles élémentaires</b>	Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux (94130 Nogent sur Marne)	Fixation du tarif heure / année à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 à 1.941,35 € (+ 2,50%), soit un montant total de cotisation 2022 s'élevant à 40.195,65 €
<b>Acquisition de fournitures pour l'entretien du parc automobile et motoculture de la Ville</b> Lot n°04 : Pièces motoculture	VAL EQUIPEMENT (45650 St Jean le Blanc)	Augmentation du seuil maximum du marché de 30.000 € HT à 36.000 € HT pour une durée de 24 mois à compter du 17/04/2022
<b>Fourniture et entretien de mobilier urbain</b>  <b>Fourniture et entretien d'une signalétique commerciale et institutionnelle sur le domaine public de la Commune</b>	CDP MEDIALINE (14650 Carpiquet)  SICOM (13770 Venelles)	Fixation des engagements suivants : Dès la notification du futur contrat de concession (en cours de procédure de passation), les titulaires des marchés actuels recevront un courrier leur notifiant la fin des marchés ; Au terme des présents contrats, les titulaires s'engagent à céder à la Ville l'intégralité du mobilier pour deux euros.

<p><b>Fournitures administratives, papiers, fournitures scolaires et de loisirs créatifs pour les membres de la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS</b></p> <p>Lot n°01 : Fournitures de bureau, enveloppes, agendas, calendriers, papiers, consommables informatiques</p>	<p>LYRECO (59770 Marly)</p>	<p>Modification des prix initiaux pour prendre en compte la hausse exceptionnelle des matières premières pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2022</p> <p>Avenant passé par la Centrale d'achats</p>
<p><b>Acquisition, livraison et installation de mobiliers pour les membres de la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS</b></p> <p>Lot n°01 : Mobiliers administratifs</p> <p>Lot n°02 : Mobiliers scolaires</p> <p>Lot n°05 : Mobiliers de restauration scolaire</p>	<p>CANAL AGENCEMENT SELECTION (41260 La Chaussée St Victor)</p> <p>Lafa COLLECTIVITES (15000 Aurillac)</p> <p>Lafa COLLECTIVITES (15000 Aurillac)</p>	<p>Prolongation de l'augmentation de 5% des prix du BPU et des délais de livraison jusqu'au 22 mars 2022</p> <p>Prolongation de l'augmentation de 6% des prix du BPU jusqu'au 18 mars 2022</p> <p>Prolongation de l'augmentation de 6% des prix du BPU jusqu'au 18 mars 2022</p> <p>Avenants passés par la Centrale d'achats</p>

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Décision du 08/03/2022 : Construction d'un accueil périscolaire sur le site de l'école des Goths** – Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (montants sollicités : 183.800 € de subvention et 367.600 € de prêt à taux zéro)

#### **CONTENTIEUX**

**Décision du 16/02/2022 : Défense de la Commune dans le contentieux l'opposant à un agent municipal** contestant notamment la décision de fixer le taux d'incapacité permanente partielle suite à un accident de travail et désignation de la Société d'avocats CASADEI – JUNG pour représenter la Commune dans le cadre de ce contentieux

**Décision du 14/03/2022 : Défense de la Commune dans le contentieux relatif au permis de démolir** délivré conjointement par les Maires des communes d'Amilly et de Montargis et portant sur cinq bâtiments de l'ensemble immobilier sis 106 rue André Coquillet - Désignation de la Société d'avocats CASADEI – JUNG pour représenter la Commune dans le cadre de ce contentieux

**Affiché le 04 Avril 2022  
Le Maire d'Amilly**

**Gérard DUPATY**